

Conditions générales de vente, de location et de livraison

Versie 02/24 BE

De: The Rent Company Belgium BV également h.o.d.n. "Easy4u"

Staatsbaan 215, 3210 Lubbeek, België

Téléphone 02 588 96 40

E-Mail: help@rentcompany.be

Numéro CBE :

0737.426.266

Numéro de TVA : BE 07373.426.266

Ci-après « le CRT »

Article 1 - Conditions générales

- 1.1 En annexe aux présentes conditions générales, une traduction en anglais peut être jointe. Cette annexe est uniquement fournie à titre d'information. La version néerlandaise s'applique et prévaut en cas d'ambiguïté, d'incomplétude ou de contradiction due à la traduction
- 1.2 Dans les présentes conditions, on entend par :
 - Équipement** : matériel que TRC vend, loue ou fournit, tel qu'un ordinateur portable, un Chromebook ou une tablette
 - Consommateur** : la partie qui utilise le site web de TRC et qui, le cas échéant, passe ensuite une commande auprès de TRC via le site pour l'achat, la livraison ou la location d'un produit, devenant ainsi la partie contractante de TRC ou, le cas échéant, l'utilisateur du produit ;
 - Élève** : le participant à l'enseignement inscrit dans un établissement d'enseignement avec lequel TRC a conclu un contrat pour la fourniture de matériels éducatifs et/ou de services ;
 - Établissement d'enseignement** : l'institution où l'élève est (ou sera) inscrit ou où un consommateur est (ou est lié) au moment où un produit est acheté
 - Contrat** : l'achat ou la location de l'équipement, la fourniture d'un service ou l'octroi d'une licence pour un produit logiciel ;
 - Produit** : un moyen d'apprentissage tel qu'un ordinateur (accessoire) (équipement) ou un service tel qu'un contrat de service ou une licence d'utilisation pour un produit logiciel.
 - Site web de TRC** : notamment les URL : rentcompany.be, easy4u.be

Article 2 - Applicabilité

- 2.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats conclus avec TRC ainsi qu'à l'utilisation du site web de TRC. TRC exclut expressément l'application d'autres conditions (d'achat), sauf accord écrit contraire.

Article 3 - Confidentialité et sécurité

- 3.1 TRC attache une grande importance à la confidentialité. Les données personnelles fournies à TRC sont traitées avec soin et protégées conformément, entre autres, au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les détails à ce sujet sont définis dans la Déclaration de Confidentialité de TRC qui s'applique aux présentes Conditions Générales. La version la plus récente de celle-ci peut être consultée via le site web de TRC - <https://rentcompany.be/fr>



Article 4 – Le Contrat

- 4.1 Le contrat avec TRC est conclu au moment où TRC accepte la commande. Cela se manifeste par l'envoi par TRC d'une confirmation de commande par e-mail au consommateur.
- 4.2 Si le contrat est conclu électroniquement, TRC prendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser le transfert électronique de données et garantira un environnement web sécurisé. Si le consommateur souhaite effectuer un paiement électronique, TRC prendra les mesures de sécurité appropriées à cet effet.
- 4.3 TRC peut, dans les limites légales, s'informer si le consommateur est en mesure de respecter ses obligations de paiement, ainsi que de tous les faits et facteurs pertinents pour conclure le contrat (à distance) de manière responsable. Si TRC, sur la base de cette enquête, a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, TRC est en droit de refuser une commande ou une demande de manière motivée ou de lier l'exécution à des conditions particulières.
- 4.4 Lors de la livraison du produit au consommateur, TRC fournira les informations suivantes :
- A. l'adresse de l'établissement et les coordonnées de contact de TRC où le consommateur peut s'adresser en cas de réclamations
 - B. les conditions et la manière dont le consommateur peut exercer son droit de rétractation;
 - C. les informations sur le service après-vente existant et les garanties en vigueur.

Article 5 – Prix et livraison

- 5.1 Le prix d'achat ou de location sur le site web de TRC inclut la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les frais supplémentaires, tels que les frais de livraison, les frais administratifs et les taxes d'assurance (si le consommateur assure l'équipement lors de l'achat), sont affichés sur le site web de TRC pendant le processus de commande, avant que le consommateur ne doive prendre sa décision concernant la conclusion du contrat.
- 5.2 Les délais de livraison indiqués par TRC sont uniquement indicatifs. Si la livraison subit un retard, ou si une commande ne peut être entièrement ou partiellement exécutée, le consommateur en sera informé au plus tard deux semaines après avoir passé la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais. En cas de résiliation conformément à cet article 5.2, TRC remboursera le montant payé par le consommateur dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans les 14 jours suivant la résiliation.
- 5.3 Une livraison effectuée plus tard que prévu ne suspend pas l'obligation de paiement du consommateur.
- 5.4 Le paiement du prix doit être effectué au plus tard 10 jours avant le jour (prévu) de la livraison
- 5.5 Les factures sont envoyées par e-mail au consommateur et sont disponibles via son espace en ligne sur le site web de TRC.
- 5.6 En cas de paiement tardif, TRC, conformément aux dispositions légales, est en droit de réclamer des frais, des intérêts et des indemnités après l'expiration d'un délai de vingt (20) jours calendaires, commençant le troisième jour ouvrable suivant l'envoi d'une mise en demeure sous forme de premier rappel de paiement gratuit. TRC est ensuite en droit, conformément aux dispositions légales, de transférer la récupération de la créance à un recouvreur de créances, qui peut prendre une mesure ou une action de recouvrement amiable. Lorsque le montant facturé n'a toujours pas été intégralement payé par le client au moment de la commande et que le paiement est également en retard à la date d'échéance de la facture correspondante :
- À partir de l'expiration d'un délai de vingt (20) jours calendaires après la mise en demeure, des intérêts seront dus par le client, égaux au taux d'intérêt de référence pour retard de paiement dans les transactions commerciales, tel que prévu par la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales



- Le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de dommages-intérêts vingt (20) jours calendaires après la mise en demeure, d'un montant de 20,00 EUR (pour des montants de facture ≤ 150,00 EUR), ou de 30,00 EUR + 10% du montant de la facture entre 150,00 EUR et 500,00 EUR (pour des montants de facture > 150,00 EUR mais ≤ 500,00 EUR), ou de 65 EUR + 5% du montant de la facture au-delà de 500,00 EUR, avec un maximum de 2.000,00 EUR (pour des montants de facture > 500,00 EUR).

Les indemnités susmentionnées sont calculées sur le prix total de la facture correspondante, taxes comprises.

Article 6 - Obligation de recherche, droit et réclamations

- 6.1 Le consommateur est tenu d'examiner les biens livrés immédiatement au moment où ceux-ci lui sont mis à disposition. À cet égard, le consommateur doit vérifier si la qualité et/ou la quantité des biens livrés correspondent à ce qui a été convenu et satisfont aux exigences convenues entre les parties à cet égard.
- 6.2 Si la totalité de l'envoi est signée, TRC suppose que la livraison a été complète, sauf preuve du contraire.
- 6.3 Les éventuels défauts doivent être signalés par le consommateur dans les 2 mois suivant leur constatation (ou leur constatation raisonnable) à l'adresse help@rentcompany.be. La notification doit contenir une description aussi détaillée que possible du défaut.

Article 7 - Droit de rétractation du consommateur selon les articles VI.47 à VI.53 du Code de droit économique.

- 7.1 Lors de l'achat de produits, le consommateur a la possibilité de rétracter le contrat sans indiquer de motif pendant quatorze jours (« droit de rétractation »). Ce délai de réflexion commence le jour suivant la réception du produit (y compris les informations associées) par (au nom du) consommateur. Le consommateur doit exercer son droit de rétractation dans le délai mentionné à l'article 7.1 en envoyant un e-mail clair et sans ambiguïté au service client de TRC à l'adresse help@rentcompany.be, en indiquant « Droit de rétractation ». La date d'envoi de cet e-mail doit être dans la période de 14 jours suivant la réception des produits. TRC enverra immédiatement une confirmation de réception par e-mail, incluant les instructions pour la restitution ou l'envoi des produits.
- 7.2 Pendant le délai de rétractation de 14 jours, le consommateur doit manipuler le produit et son emballage avec soin. Le produit ne sera déballé ou utilisé que dans la mesure nécessaire pour évaluer si le consommateur souhaite conserver le produit. Si le consommateur exerce son droit de rétractation, le produit devra être retourné à TRC avec tous les accessoires fournis, en bon état, dans son état d'origine et bien emballé, conformément aux instructions fournies par TRC. Le consommateur est responsable de la diminution de la valeur du produit résultant d'un traitement du produit allant au-delà de ce qui était nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement du produit
- 7.3 TRC exclut également le droit de rétractation du consommateur pour les logiciels informatiques dont le consommateur a brisé le sceau ou activé le code de licence, ainsi que pour les commandes du consommateur/élève auprès de TRC pour effectuer une réparation (non couverte par la garantie). En acceptant les conditions générales sur le site web de TRC, le consommateur renonce expressément au droit de rétractation concernant le code de licence.
- 7.4 Si le consommateur exerce son droit de rétractation, les frais de retour seront à sa charge
- 7.5 Si le consommateur a payé un montant à TRC, TRC remboursera ce montant dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de la déclaration



de résiliation, y compris les frais de livraison standard. Cependant, TRC peut différer le remboursement jusqu'à ce qu'elle ait récupéré le produit avec tous les accessoires pertinents, ou jusqu'à ce que le consommateur ait prouvé qu'il a renvoyé le produit avec tous les accessoires fournis, selon la première échéance.

Article 8 - Réserve de propriété

- 8.1 La propriété des produits vendus n'est transférée qu'après le paiement intégral du prix d'achat, y compris les frais supplémentaires. Pour les logiciels, la propriété n'est jamais transférée. Vous obtenez alors un droit d'utilisation du logiciel pour la durée de la licence.
- 8.2 Le consommateur n'est pas autorisé à aliéner ou à grever les produits soumis à la réserve de propriété, les produits sous licence ou les produits loués.
- 8.3 Si un produit livré sous réserve de propriété est saisi ou volé, le consommateur est obligé d'en informer immédiatement TRC.

Article 9 – Location

- 9.1 La location d'un produit est soumise aux règles légales concernant la location. Il est interdit au consommateur de mettre le produit à la disposition de tiers (autres que l'élève) ou de le sous-louer.
- 9.2 Le contrat de location commence au moment où le produit est reçu par ou au nom du consommateur et ne peut être résilié prématurément, sauf disposition contraire de l'article 9.3. Le paiement de la location se fait par domiciliation bancaire. Si, à un moment donné, la domiciliation bancaire s'avère impossible, une deuxième tentative de domiciliation est effectuée peu après. Si cette domiciliation échoue également, ou si une domiciliation réussie est annulée par le consommateur, le consommateur est en défaut. De plus, des frais administratifs de 4,25 € sont dus et TRC a le droit de résilier le contrat de location et de suspendre tous les services et licences. À cet égard, TRC est autorisé à bloquer l'accès au produit de manière numérique, de sorte que le produit ne puisse pas être utilisé pendant la période où le consommateur est en défaut
- 9.3 En dehors de la période de "rétractation", un contrat de location ne peut être résilié prématurément par le consommateur que s'il y a un changement imprévu et intermédiaire d'établissement scolaire de l'élève. Des exemples incluent un changement en raison d'un déménagement/émigration, d'un choix pour une autre école ou un autre type d'école (avant l'examen final), ou d'une réaffectation. Le délai de résiliation dans ce cas est d'un mois calendrier et la résiliation doit être accompagnée d'une pièce justificative indiquant que l'élève quitte prématurément l'établissement scolaire. Le consommateur doit retourner le produit à TRC avant la fin du délai de résiliation. TRC facturera au consommateur une indemnité équivalente au montant de la caution pour perte de bénéfices. Les parties conviennent que TRC compensera cette indemnité avec la caution reçue par TRC. En cas de changement d'école dû à la réussite de l'examen, le contrat de location ne peut pas être résilié prématurément.
- 9.4 Le produit doit être retourné à TRC à la fin de la période de location en bon état (à l'exception des traces normales d'utilisation), complet (y compris la housse et le chargeur) et en bon état de fonctionnement. TRC facturera au consommateur les frais de réparation ou de remplacement en cas de dommage ou de retour incomplet. TRC effacera le disque dur lors du traitement du retour. En retournant le produit loué, le consommateur et l'élève acceptent que les fichiers personnels soient supprimés.
- 9.5 Si le produit loué n'est pas retourné à TRC au plus tard 30 jours après le dernier jour de la période de location convenue, le consommateur sera tenu de payer le montant de la caution en tant qu'indemnité forfaitaire pour dommages. Dans le cas où le contrat de location a été résilié prématurément comme prévu à l'article 9.3 et que l'ordinateur portable n'a pas été retourné à TRC avant la fin du délai de résiliation, le consommateur devra payer un montant correspondant aux périodes de location restantes du contrat résilié en tant qu'indemnité forfaitaire pour dommages. Les parties conviennent que TRC peut compenser ce montant avec la caution reçue



par TRC.

Article 10 - Licence de logiciel ; utilisation de logiciels en ligne

- 10.1 Des accords de licence s'appliquent au logiciel. Les conditions de licence sont fournies au démarrage, au téléchargement ou à l'activation du produit et sont acceptées par le consommateur et l'élève. En utilisant le logiciel, le consommateur et l'élève acceptent également les conditions de licence mentionnées. La garantie pour le logiciel est fournie par le fournisseur de la licence du logiciel et non par TRC. Le logiciel mis à disposition par l'établissement d'enseignement est exclu du contrat avec TRC.
- 10.2 L'achat d'un produit implique que le consommateur obtienne une licence pour le logiciel préinstallé sur le produit. La location d'un produit implique que le consommateur et l'élève puissent utiliser le logiciel préinstallé sur le produit pendant la durée du contrat de location du produit
- 10.3 Si l'établissement d'enseignement a conclu un contrat avec un fournisseur de services (comme des développeurs de logiciels tels que Microsoft ou Google), il est possible, en vertu de ce contrat, que le numéro de série du produit, le code Windows, le numéro d'identification matériel (ID), et l'adresse MAC de la carte Wifi soient partagés avec l'établissement d'enseignement et ce fournisseur de services. Le consommateur et l'élève consentent à cela et acceptent les conditions que le fournisseur de services et l'établissement d'enseignement imposent à cet égard. Le consommateur et l'élève acceptent et reconnaissent que le produit - et donc l'utilisateur, à savoir le consommateur et/ou l'élève - peuvent être identifiés en tant qu'utilisateur de ce logiciel par TRC, l'établissement d'enseignement et le fournisseur de services.

Article 11 - Conformité / Garantie

- 11.1 TRC assure, conformément aux conditions de service Easy4u jointes à la commande ou à l'offre, le bon fonctionnement en cas d'utilisation correcte pendant la durée du contrat de location. De plus, en cas d'achat, une garantie légale de 2 ans s'applique après la livraison pour les consommateurs.
- 11.2 Cette garantie devient caduque si un défaut du produit résulte de ou découle d'une mauvaise utilisation, d'un stockage ou d'un entretien incorrect de la part du consommateur, de l'élève ou de tiers. De plus, la garantie est annulée et le contrat de service peut être suspendu si des modifications ont été apportées au produit ou si des tentatives de modifications ont été faites sans l'autorisation écrite de TRC.
- 11.3 Si il est établi qu'une demande de garantie est infondée, les coûts engendrés, y compris les frais d'expertise de TRC, seront entièrement à la charge du consommateur.
- 11.4 Le dépôt d'une plainte ne dégage en aucun cas le consommateur de ses obligations de paiement envers TRC.
- 11.5 Si, pendant la durée du contrat de location, il est constaté qu'un produit présente un défaut qui correspond à un défaut couvert par la garantie légale d'achat, comme si le produit avait été vendu, TRC remplacera ou réparera le produit gratuitement dans un délai raisonnable après réception du retour du produit (à la discrétion de TRC). Si, lors de l'achat, un défaut apparaît pendant la période de garantie légale, TRC réparera gratuitement le produit ou le remplacera gratuitement sur demande du consommateur. TRC ne remplacera le produit que si le défaut justifie ce remplacement. Cela n'affecte pas le fait que les conditions de service Easy4u applicables dans d'autres cas puissent stipuler que la réparation et/ou le remplacement du produit ne sont pas gratuits ou que le consommateur doit payer des frais ou une indemnité pour la réparation, par exemple si le défaut du produit résulte d'une négligence du consommateur.

Article 12 - Easy4u Conditions de service

- 12.1 Pour chaque appareil vendu ou loué par TRC, les Conditions de Service Easy4u pour l'achat ou la location, qui ont été jointes à la commande ou à l'offre, s'appliquent. Un exemplaire de ces conditions est toujours disponible en téléchargement sur le site Web de TRC ou peut être demandé auprès du service clientèle de TRC.



Article 13 - Responsabilité

- 13.1 En cas de dommage directement causé par les biens ou services vendus et fournis par TRC, TRC est responsable - sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de TRC - uniquement à hauteur de la valeur nette de la facture du produit livré et à l'origine du dommage.
- 13.2 TRC n'est pas responsable des dommages résultant de la perte ou de l'endommagement des fichiers informatiques du Consommateur ou des violations de données chez le Consommateur. Le Consommateur est seul responsable de la création de copies de sauvegarde des fichiers informatiques et de la protection contre les virus, les malwares, les ransomwares, etc
- 13.3 TRC n'est pas responsable des pertes ou dommages subis dans le cadre d'une activité commerciale, professionnelle ou de toute autre profession exercée par le Consommateur ou toute autre personne ayant acheté des Produits conformément aux présentes conditions.

Article 14 - Indemnisation

- 14.1 Le Consommateur perd ses droits envers TRC et est responsable de tous les dommages, et indemnise TRC contre toute réclamation de tiers concernant une indemnisation, si et dans la mesure où:
- A. Le dommage susmentionné est survenu en raison d'une utilisation inappropriée et/ou d'une utilisation contraire aux instructions et/ou conseils de TRC et/ou d'une conservation (stockage) incorrecte des produits par le Consommateur;
 - B. Le dommage susmentionné est survenu parce que le Consommateur, l'Élève ou un tiers a effectué des réparations ou tenté de le faire sur les produits, sans l'autorisation écrite préalable de TRC;
 - C. Si des activités illégales sont réalisées avec le produit, y compris (mais sans s'y limiter) le téléchargement de programmes sans que le Consommateur ait acquis une licence valide.

Article 15 - Droit applicable et choix de for

- 15.1 Toutes les conventions conclues par ou avec TRC sont soumises au droit belge. Les juridictions belges sont compétentes pour connaître des différends relatifs à cette convention

© Copyright The Rent Company Belgium BV, versie 02/24

